

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 DECEMBRE 2018**

Convocation du 05/12/2018

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Roger DUVIQUET, Jacqueline RODEANO, Laurent MONNET, Isabelle MEUNIER, Christiane BELY, Jacques CAGNAC

Absent excusé : Christophe GRISARD qui a donné procuration à Mme CHAPEL

A été nommé secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Transfert de compétences à la communauté de communes CCRAPC

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la loi Notre rendait obligatoire le transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Début août 2018, l'article 1 de la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas la compétence à cette date peuvent s'opposer à ce transfert. Cette opposition requiert qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population, délibèrent dans ce sens.

Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. La loi du 3 aout 2018 offre la possibilité aux communes qui exercent ces compétences de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de refuser le transfert de compétences eau et assainissement à la communauté de communes CCRAPC

3/ Mme le Maire rappelle les tarifs de l'eau et l'assainissement en vigueur et dit qu'il convient de délibérer pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Après examen, l'assemblée décide des tarifs suivants :

Eau passe de 2.40 € à 2.50 € le m<sup>3</sup>

Redevance Pollution passe de 0.29 € à 0.28 € le m<sup>3</sup>

Redevance de modernisation des réseaux reste à 0.155 € le m<sup>3</sup>

Assainissement passe de 0.80 € à 1.00 € le m<sup>3</sup>

Soit pour Saint Jérôme un prix total de 3.935 € / m<sup>3</sup> et 2.935 €/m<sup>3</sup> pour les autres hameaux

4/ Point sur le projet assainissement à Boyeux

L'Agence de l'Eau ne nous ayant toujours pas notifié officiellement leur participation, la décision de la commune est suspendue à cette décision.

5/ Contrat de maintenance de l'Unité de Filtration à la station de pompage

Mme le Maire donne pour ce faire, connaissance d'une proposition de la société 01 Pompage pour un contrat d'un an renouvelable. Accord à l'unanimité.

Par ailleurs, pour compléter l'entretien à la station de pompage les devis de 01 Pompage suivant sont validés à l'unanimité :

Remplacement d'une des deux pompes doseuse de désinfection au chlore pour 1 790.88 € HT

Rallongement des tubes de prise d'eau pour l'aspiration des pompes pour 12 45.70 € HT

Remise en l'état de l'appareil UV pour 2 396.40 € HT

## 6/ Décision modificative budgétaire

Mme le Maire dit qu'il convient d'ajuster le budget eau sur cette fin d'année sans en modifier son équilibre afin de pouvoir aux dépenses relatives aux redevances à l'Agence de l'eau insuffisamment pourvues au budget primitif. Accord à l'unanimité

## 7/ Indemnités de Mme la Trésorière

Mme le Maire informe le Conseil que l'indemnité de conseil 2018 de Mme PERALDI, Trésorière de la Commune s'élève à 368.31 € brut. Accord à l'unanimité.

## 8/ Informations et questions diverses

- Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de l'employé communal à compter du 6 février 2019. La commune devra pourvoir à son remplacement en lançant les procédures légales auprès du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Ain.
- Le conseil entend lecture du plan de gestion des bois de la commune présentée tout récemment par l'ONF. Accord unanime afin de diffuser une information concernant les coupes de bois sur le territoire communal.
- Madame le maire informe l'assemblée de la réussite aux examens de nos deux nouveaux sapeurs-pompiers, Arthur DUPONT et Julien AUDEBERT qui seront très prochainement opérationnels pour notre centre de Secours qui est relancé sous la houlette du nouveau Chef de Corps, Vincent PELLETIER. Par ailleurs, une nouvelle recrue féminine devrait également venir en renfort dans le début d'année 2019. L'assemblée se félicite pour la commune et ses habitants du redémarrage du centre de secours.
- Suite à l'information passée auprès de l'ensemble de la population, trois demandes sont parvenues en mairie sur les problèmes de fissures dont l'origine serait due à la sécheresse 2018. Le dossier de prise en compte pour catastrophe naturelle liée à la sécheresse sera bientôt déposé en Préfecture.
- La population est informée et invitée dès à présent à la prochaine cérémonie des vœux qui aura lieu Samedi 19 Janvier 2019 à partir de 19 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 H 00

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 12/12/2018

Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.

